



Politique de dons

De par sa nature coopérative, Nutrinor s'engage activement dans sa communauté. Puisque les causes qui méritent un appui sont nombreuses et que le nombre de demandes de dons est très élevé, la coopérative s'est dotée de lignes directrices pour mieux les évaluer.

Outre les contributions financières, Nutrinor coopérative peut octroyer des dons en produits ou en argent.

1- Créneaux d'intervention

Les créneaux d'intervention retenus par Nutrinor coopérative sont : l'agriculture, la culture, l'environnement, le sport, le socio-communautaire, les plaisirs de la table, la santé et l'éducation.

2- Critères d'admissibilité

Nutrinor coopérative favorise les organismes et les projets dans les communautés où se trouvent son siège social ou ses bureaux d'affaires.

Pour qu'une demande de **DON** soit considérée par Nutrinor coopérative, elle doit respecter certains critères essentiels :

- La demande doit provenir d'un organisme sans but lucratif reconnu comme organisme de bienfaisance enregistré par l'Agence du revenu du Canada;
- Le don doit servir à la mise sur pied d'un projet porteur ou doit contribuer au bon fonctionnement de l'organisme.

Toute demande qui ne respecte pas ces critères sera automatiquement refusée.

3- Critères d'exclusion

Nutrinor coopérative reconnaît que tous les projets ou organismes ont leur raison d'être et doivent être étudiés avec respect. Cependant, Nutrinor n'octroie pas de dons dans les cas suivants :

- Un projet individuel ou privé ou une demande pour soutenir un particulier ou une famille;
- Un projet lié à des clubs sociaux;
- Un projet rattaché à un groupe religieux, de revendication ou politique;

- Un événement sportif ou social organisé pour le divertissement d'employés, d'un membre de sa famille ou de partenaires;
- Un organisme, un projet ou un événement dont la situation financière est préoccupante;
- Un organisme, un projet ou un événement qui ne satisfait pas aux exigences liées aux créneaux d'intervention retenus;
- Un projet de partis politiques, organisations politiques ou groupes d'intérêts prônant une idéologie politique;
- Un projet de financement : vente de chocolat pour un voyage, financement pour un camp d'été, échange étudiant, bal de finissant, etc.

4- Critères de sélection

Les critères de sélection des **DONS** sont notamment, mais sans s'y limiter :

- Urgence du besoin;
- Qualité du projet;
- Bénéfices considérables, clairs et mesurables pour la collectivité;
- Concordance avec les valeurs de Nutrinor coopérative.

De plus, le demandeur (organisme, association, promoteur) doit démontrer une excellente organisation interne. Il doit être en mesure de fournir toute l'information nécessaire en cours d'évaluation et avoir l'équipe nécessaire pour mener à bien la réalisation de son événement ou son projet.

5- Étapes d'analyse d'une demande

Toute demande de dons doit obligatoirement être acheminée par le biais de notre formulaire de demande de dons disponible sur notre site Web. Vous pourrez donc prendre connaissance de notre politique en vigueur. Nutrinor coopérative n'étudiera aucune demande transmise par téléphone, courriel, poste ou télécopieur.

Suite à l'évaluation de la demande, une réponse écrite est acheminée au demandeur par courriel, dans un délai raisonnable, lui confirmant la décision de la coopérative.

L'organisme devra être en mesure de fournir sur demande dans les six (6) mois suivant la réalisation du projet ou dans l'année suivant le déboursé, un rapport sur l'administration du don et l'impact du projet sur les clientèles visées.

Aucun don n'est automatiquement renouvelé. Toute demande de renouvellement doit faire l'objet d'une demande en ligne et d'une nouvelle analyse.

Nutrinor se réserve le droit, en permanence, d'évaluer ou de vérifier les activités des organismes auxquels elle accorde son soutien financier, et de mettre fin à tout versement si l'organisme bénéficiaire ne respecte pas les conditions de l'entente.